



Siège social : Maison des Associations, Avenue de Verdun

30390 ARAMON Tel : 06 28 68 81 24

Adresse courriel : aramon.temps.danse@gmail.com

Site internet www.tempsdansearamon.com

Facebook et Instagram

REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025/2026

⇒ Présence

Pour une bonne progression et une organisation correcte des cours, il est **INDISPENSABLE** que l'élève fréquente les cours de manière **ASSIDUE**. L'intégration en cours de saison est envisageable sous réserve de l'accord du professeur.

Un cahier de présence sera tenu par chaque professeur et fera foi en cas de litige.

L'affectation des élèves dans les cours de niveau est laissée à la seule appréciation du professeur concerné.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires **du Gard**. Des cours de rattrapage peuvent toutefois être exceptionnellement proposés pendant les vacances scolaires.

L'école de danse ne suit pas les ponts liés aux jours fériés. La présence de tous est souhaitée pendant ces périodes.

L'adhérent s'engage à suivre le règlement et participer aux cours jusqu'à la fin de la saison.

Attention : En cas d'effectif trop faible ou de force majeure, un cours peut être supprimé. Dans ce cas, le remboursement des cotisations se fait au prorata des heures payées et non effectuées.

⇒ Remboursements

L'inscription est annuelle, l'abandon en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifiée un remboursement partiel ou total sera effectué (arrêt maladie d'un mois minimum, absence prolongée du professeur, déménagement,). Pour les danses de couples, en cas d'arrêt de l'un des membres seul l'arrêt de celui-ci sera remboursé.

⇒ Manifestations

Plusieurs manifestations seront proposées en cours de saison ainsi qu'un **GALA DE FIN DE SAISON**. Afin de préparer les chorégraphies et costumes, il sera demandé aux parents et élèves de **s'engager** sur leur participation **deux mois auparavant**.

⇒ Droit à l'image

Des photos de cours ou manifestations peuvent être diffusées sur notre site internet, notre page Facebook ou autre à des fins de communication. Si vous refusez ce droit à l'image, vous devrez nous le notifier par écrit lors de l'inscription.

⇒ Horaires des cours

Afin d'éviter tout dérangement, les élèves s'engagent à arriver à l'heure et dans la tenue demandée par le professeur le cas échéant. Les **portables** doivent être maintenus en **mode silencieux**.

Le parent ou accompagnateur s'engage à **VERIFIER LA PRESENCE DU PROFESSEUR AVANT DE LAISSER L'ENFANT EN SALLE DE COURS, et à REVENIR LE CHERCHER EN SALLE A L'ISSUE DU COURS**.

L'association décline toute responsabilité en dehors des salles de cours ou lieux de manifestations.

Si un cours est annulé pour cause d'absence du professeur, il sera rattrapé dans la mesure du possible et selon les disponibilités des salles.

⇒ Tenue vestimentaire

Tous les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées à la danse (ne venant pas de l'extérieur), non marquantes, sans fers ni clous, propres et sèches.

Les tenues de danse doivent être marquées individuellement afin d'éviter toute confusion.

⇒ Sécurité

Les locaux étant municipaux et accueillant d'autres activités, il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires : l'école de danse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

⇒ Cotisation et adhésion

L'engagement est annuel (pour la saison). Les cotisations sont à régler à l'ordre de TEMPS-DANSE ARAMON selon le barème ci-dessous, en 1, 3 ou 9 fois, par chèques (encaissés le 6 du mois) espèces ou virement bancaire. Le montant de l'adhésion n'est pas remboursable et s'effectue avec le 1^{er} versement. L'intégralité des paiements doit être jointe à l'inscription.

Le tarif réduit est destiné aux étudiants, chômeurs ou bénéficiaires du RSA (joindre justificatifs).

⇒ Dossier d'inscription

L'inscription est réalisée par la plateforme Viviarto. Un formulaire papier peut être fourni sur simple demande : il devra être rendu complet, accompagné du règlement intérieur signé. **Tout élève dont le dossier d'inscription ne serait pas complet fin octobre se verrait refuser l'accès aux cours.**

Nom..... Signature
Prénom.....
Date...../...../2025

Bureau

Jean-Pierre LANGE-PETIT (Président)
Marin GRASSET (Vice-Président)
Christine DELFOLIE (Trésorière)
Frédéric SAUVAGE (Trésorier adjoint)
Annick DI GALANTE (Secrétaire)
Martine GRASSET (Secrétaire adjointe)

Conseil d'Administration

Marie-Reine FORESTIER
Catherine LEFEVRE
Viviane TISSEUR
Florence SIGOT
Sandrine PRIVAT
Christine MONTESQUIEU PEYRET
Véronique NATALIZI
Stéphan NATALIZI
Emmanuel MONTESQUIEU PEYRET
Marc SIGOT

GRILLE TARIFAIRE - SAISON 2025-2026

Total heures / semaine	TARIF GENERAL			TARIF REDUIT		
	MOIS	TRIM	AN	MOIS	TRIM	AN
0H45	14.50	43.50	130.50	12.00	36.00	108.00
1H00	19.00	57.00	171.00	16.00	48.00	144.00
1H15	23.00	69.00	207.00	19.50	58.50	175.50
1H30	27.00	81.00	243.00	23.00	69.00	207.00
1H45	31.00	93.00	279.00	26.50	79.50	238.50
2H00	35.00	105.00	315.00	30.00	90.00	270.00
2H15	38.50	115.50	346.50	33.00	99.00	297.00
2H30	41.50	124.50	373.50	35.50	106.50	319.50
2H45	45.00	135.00	405.00	38.00	114.00	342.00
3H00	48.00	144.00	432.00	41.00	123.00	369.00
3H15	51.00	153.00	459.00	43.50	130.50	391.50
3H30	54.00	162.00	486.00	46.00	138.00	414.00
3H45	57.00	171.00	513.00	48.50	145.50	436.50
4H00	60.00	180.00	540.00	51.00	153.00	459.00
4H15	63.00	189.00	567.00	54.00	162.00	486.00
4H30	65.50	196.50	589.50	56.50	169.50	508.50
4H45	68.50	205.50	616.50	59.00	177.00	531.00
5H00	71.00	213.00	639.00	62.00	186.00	558.00
5H15	73.50	220.50	661.50	64.00	192.00	576.00
5H30	76.00	228.00	684.00	66.00	198.00	594.00
5H45	78.50	235.50	706.50	68.00	204.00	612.00
6H00	81.00	243.00	729.00	70.00	210.00	630.00
6H15	83.50	250.50	751.50	72.00	216.00	648.00
6H30	85.00	255.00	765.00	74.00	222.00	666.00
6H45	87.50	262.50	787.50	76.00	228.00	684.00
7H00	91.00	273.00	819.00	78.00	234.00	702.00

Adhésion : une adhésion par famille, **10 €** pour les habitants d'Aramon, **20 €** pour les "extérieurs"